



MISSION CAPTAGES EN MEUSE

Conseil rapproché et collectif

Schéma régional d'actions des Chambres d'Agriculture pour la reconquête et la préservation de la qualité de l'eau en Lorraine

Fiche bilan 2013



Contexte et objectifs

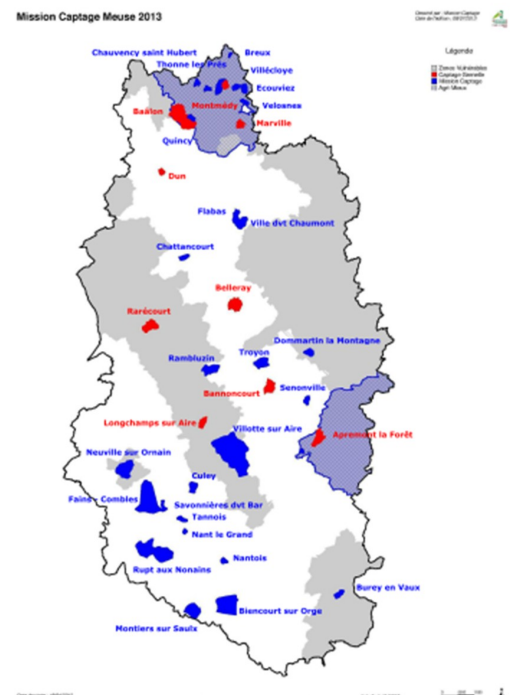
L'action a été initiée en 2000 suite au constat d'augmentation régulière des taux de nitrates dans de nombreux captages avec présence systématique d'atrazine et de ses dérivées. Les différents acteurs « responsables » de la qualité de l'eau ont alors eu le besoin de se concerter afin de mettre en place des actions répondant aux objectifs de chacun: maintien ou reconquête de la qualité de l'eau avec maintien des activités agricoles.

Les taux en nitrates, bien que n'ayant pas atteint dans la grande majorité des cas la norme réglementaire de potabilité, s'en rapprochent parfois régulièrement, ce qui laisserait prévoir des situations difficiles à court terme si rien n'était fait. La présence d'atrazine, même après son interdiction, indique une certaine vulnérabilité du milieu et donc le besoin de prévenir toute pratique phytosanitaire néfaste pour le milieu.

La démarche menée a eu pour objectif d'aider les agriculteurs exploitant les bassins d'alimentation des sources à problèmes à opérer un changement des pratiques dans la concertation et le volontariat, de manière à aboutir le plus rapidement possible à une inversion de la courbe d'évolution du taux de nitrates, à la non apparition de matières actives indésirables, tout en n'affectant pas le résultat économique des exploitations.

Les agriculteurs doivent alors s'approprier de nouvelles pratiques de fertilisation et de protection des cultures. Pour cela, il faut mettre en œuvre un suivi individuel et une animation de groupe, autour d'un objectif commun « concilier agriculture et qualité de l'eau ».

A partir de 2008, les actions ont pu s'appuyer sur des mesures agroenvironnementales (MAE), permettant, avec des aides compensatoires, d'aller au-delà des conseils classiques, de façon à accentuer les démarches et d'accélérer l'obtention des résultats.



Partenaires et moyens mobilisés

Moyens humains mobilisés : 4 ETP sur le bassin Rhin-Meuse

Partenaires techniques : CRAL - CDA55 - Agences de l'Eau Rhin Meuse et Seine Normandie - DDT 55 - Conseil général - ARS

Partenaires financiers :



Descriptif des actions

Un comité de pilotage départemental de la mission captage composé de la Direction Départementale des Territoires, l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Général, les Agences de l'Eau Rhin Meuse et Seine Normandie et la Chambre d'Agriculture se réunit une fois par an pour faire le bilan des actions, commenter les évolutions, et examiner les nouveaux captages sur lesquels une action devrait démarrer.

Les actions de conseils sur un captage doivent se pérenniser sur plusieurs années pour mesurer l'effet sur l'évolution des teneurs en nitrates et pesticides dans l'eau. A partir de 2013, l'action sur certains captages sera allégée du fait des bons résultats obtenus.

Les actions mises en œuvre sur ces captages sont issues du diagnostic initial des pratiques et d'une caractérisation du milieu, préalables nécessaires. Celles-ci sont de différentes natures, **selon le contexte local et l'état de dégradation de la ressource**. On peut décliner ainsi :

- l'amélioration des pratiques individuelles grâce à un conseil individuel à la parcelle : réalisation de plans prévisionnels de fumure, révision du plan d'épandage, modification des pratiques phytosanitaires...

- l'amélioration des pratiques individuelles grâce à une action locale collective: tours de plaine, journées techniques sur le désherbage mécanique, la gestion des effluents, les portes ouvertes en agriculture biologique, la connaissance des sols et de leur potentiel...

En résumé, les actions mises en place visent les thèmes suivants:

- La gestion de la matière organique à travers les effluents d'élevage
- Le raisonnement des apports d'azote minéral azoté : dates, doses, fractionnements
- La gestion de l'assolement et l'introduction de nouvelles cultures
- la lutte contre les accidents ponctuels en pesticides (mise aux mornes)
- les techniques alternatives

Sur les territoires à enjeu élevé, il a été nécessaire de renforcer l'action par **la mise en place de Mesures Agro-Environnementales** : remise en herbe, réduction des indices de fréquence de traitements en phytosanitaires, réduction de la fertilisation azotée, reconversion partielle en agriculture biologique.

Indicateurs d'activité

- **Nombre de captages suivis** : 23 bassins d'alimentation de captages ont fait l'objet d'un suivi depuis 2000 sur AERM et 14 sur AESN, 11 ont obtenu des résultats satisfaisants ne bénéficiant plus que d'un suivi allégé.
- **Résultats sur les teneurs en nitrates** : sur les 37 captages, aucun ne dépasse la norme de potabilité, 10 ont leur teneur moyenne oscillant entre 30 et 50 mg/l, 17 entre 20 et 30 mg/l et 10 entre 10 et 20 mg/l. Sur les 37 captages, 28 voient leurs teneurs se stabiliser ou décroître.
- **Pour les pesticides**: seuls 4 captages ont encore des teneurs en atrazine déséthyl supérieures aux normes et 7 proches du seuil, 2 captages ont des teneurs en atrazine proches du seuil. Sur 17 captages un certain nombre de matières actives est retrouvé largement sous le seuil de qualité.
- **MAE territorialisées sur les BAC (2012)**: 68 exploitations ont contractualisé des MAE depuis 2008 sur 1271 ha.
- **Bilan annuel** : chaque captage fait l'objet d'un bilan annuel (actions menées, comparaison entre conseil et réalisé ...) et un bilan global de la mission captage est élaboré annuellement.

Et demain, quelles perspectives ?

Grâce à l'adhésion volontaire des agriculteurs, l'action a porté ses fruits sur un grand nombre de captages avec des stagnations ou des baisses de teneurs observées, ce qui a amené d'ailleurs à alléger l'action spécifique sur certains captages.

Aujourd'hui, la Directive Cadre sur l'Eau transcrite au niveau du SDAGE impose des résultats sur les captages dégradés SDAGE, dont les captages dits « Grenelle ». Dans ce contexte désormais plus contraint, la mission vise à une amélioration de la qualité de la ressource en eau, par la mise en place d'une animation ciblée de pratiques agricoles, obtenue à la fois par un accompagnement individuel des exploitations concernées et par la mise en œuvre d'une dynamique locale en lien avec la collectivité responsable de la qualité de l'eau (commune ou syndicat).

La démarche reste la même et est formalisée, suite à un diagnostic territorial des pressions agricoles et non agricoles préalables, par l'élaboration d'un « programme d'actions », déclinant les principaux moyens qui pourraient être mis en œuvre, sur le plan agricole et non agricole.

Après concertation entre les différents acteurs, le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé 55 classe les captages dégradés en 3 niveaux de priorité différents, liés à la qualité et aux enjeux. Ces priorisations déterminent le niveau des actions à engager par la mission captage. Ce plan d'actions est la feuille de route du programme 2013-2015.